Statistiques

en bref

INDUSTRIE, COMMERCE ET SERVICES

14/2006

Auteur

Isabelle RÉMOND-TIEDREZ

Contenu

L'industrie chimique 2

Textile et habillement 3

Bois, papier et carton 4

Transformation des métaux..... 5

Analyse de la situation pour les principaux États membres 5

Fin de rédaction: 15.03.2006
Données extraites le: 08.02.2006
ISSN 1561-4859
Numéro de catalogue: KS-NP-06-014-FR-N
© Communautés européennes, 2006

L'incidence des variations de prix dans les filières industrielles

La publication examine, pour certaines activités, l'incidence des variations de prix pour des biens intermédiaires sur des activités en aval: on observe clairement un impact pour plusieurs étapes successives de la transformation. De nombreuses activités en aval consomment ou transforment toutefois une grande diversité de matériaux ou d'énergie et il n'est pas simple d'identifier l'incidence des variations des prix à la production pour une activité donnée en amont. Les activités couvertes sont des activités industrielles et n'incluent par conséquent pas les activités primaires, telles que l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ni des activités en aval comme la construction et la distribution.

L'analyse se concentre sur l'indice des prix à la production sur le marché intérieur pour l'EU-25. Il faudrait, idéalement, aussi utiliser un indice des prix des importations puisque les producteurs d'activités en aval sont susceptibles de se fournir aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Si les indices des prix à la production sur le marché intérieur sont disponibles depuis longtemps pour l'UE et ses États membres, le calcul d'indices des prix des importations n'est pas aussi répandu; ceux-ci n'ont été insérés dans le dispositif juridique des statistiques conjoncturelles qu'en 2005. C'est pourquoi la présente publication présente un indice de la valeur unitaire (IVU) pour les matières premières et opère une distinction entre les carburants et les autres matières premières non comestibles: ces indices de la valeur unitaire concernent un groupe relativement homogène de produits, qui sont jugés pertinents aux fins de la présente analyse.

Les niveaux de prix sont le résultat à la fois de l'offre et de la demande et, si des variations du prix à la production des matières peuvent avoir un impact sur les prix à la production d'activités en aval, d'autres facteurs jouent également un rôle.

Le graphique 1 montre que lorsque les prix sont à la hausse, les variations des prix en aval sont plus fortes que pendant les périodes où les prix sont à la baisse. Le décalage entre les mouvements de l'IVU pour les matières premières et les indices des prix à la production (IPP) pour les industries de l'énergie et des biens intermédiaires est court (inférieur à trois mois). Au cours des quatre premières années présentées dans le graphique 1, l'évolution des prix des biens intermédiaires s'est alignée plus étroitement sur l'évolution de l'IVU pour les matières premières non comestibles, carburants non compris, alors que pendant le reste de la période considérée, l'évolution des prix s'aligne sur celle des produits énergétiques et des importations de carburants.

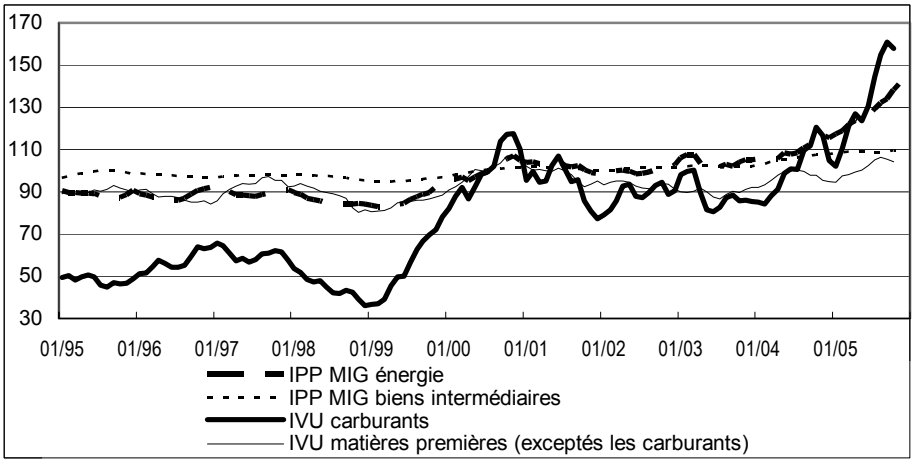

Graphique 1: Indices des prix à la production (IPP) et indices de la valeur unitaire (IVU), EU-25 (2000=100)

Les prix à la production dans l'industrie chimique sont influencés par la principale matière utilisée: le pétrole

Les premières activités en amont examinées concernent l'extraction de produits énergétiques, essentiellement les combustibles fossiles. Ils sont mis en œuvre dans des activités de fourniture d'énergie et sont également transformés, comme les produits pétroliers, qui sont raffinés ou subissent d'autres transformations en aval, dans l'industrie chimique, des plastiques et du caoutchouc. La principale matière utilisée dans l'industrie chimique est le pétrole et les produits dérivés de son raffinage.

Le graphique 2 présente la première partie de la chaîne, la production de produits pétroliers raffinés (groupe 23.2) et la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base (classe 24.14), de même que l'IVU des combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes. L'IVU et l'IPP pour les produits raffinés se sont caractérisés par une grande volatilité, quoique dans une moindre mesure pour les produits raffinés et ont enregistré une évolution similaire. Pour la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base, l'indice a aussi été moins volatile que pour les produits raffinés et a généralement présenté une évolution en décalage dans le temps. Par exemple, l'indice pour les produits pétroliers raffinés a enregistré une hausse à partir de février 1999 et c'est à partir de mars 1999 que l'indice pour la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base a augmenté. Dans le même ordre d'idées, l'indice pour les produits pétroliers raffinés a chuté à partir d'octobre 2000 alors que la baisse de l'indice pour la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base n'a débuté que deux mois plus tard. Le tableau 1 présente les taux de variation de ces indices pour une série de périodes.

Le graphique 3 présente l'impact sur les activités utilisant le caoutchouc et le tableau 2 présente les taux de variation pour différentes périodes pour la fabrication de produits pétroliers raffinés et la fabrication de caoutchouc synthétique sous formes primaires (classe 24.17). L'impact de la relative volatilité des prix à la production pour la fabrication de caoutchouc synthétique sous formes primaires sur l'indice des prix à la production de la fabrication d'articles en caoutchouc (groupe 25.1) s'est avéré relativement faible, dans la mesure où le caoutchouc naturel constitue la principale matière première pour les produits en caoutchouc.

Période		Carburants	Groupe 23.2	Classe 24.14
Aug-05	Jan-97	2,3%	0,9%	-0,5%
Jan-97	Dec-98	-2,5%	-0,9%	-1,2%
Dec-98	Nov-00	5,2%	3,0%	2,1%
Nov-00	Jun-03	-1,2%	-0,6%	-0,3%
Jun-03	Sep-05	2,6%	1,6%	1,5%

Tableau 1: Produits pétroliers raffinés et produits chimiques organiques: taux de variation mensuels pour différentes périodes, EU-25

Période		Groupe 23.2	Classe 24.17
Feb-99	Oct-00	3,0%	1,4%
Oct-00	Dec-01	-1,9%	-1,3%
Dec-01	Mar-03	1,6%	1,0%
Mar-03	Jun-03	-5,1%	-0,8%
Jun-03	Oct-05	1,6%	0,2%

Tableau 2: Produits pétroliers raffinés et caoutchouc: taux de variation mensuels pour différentes périodes, EU-25

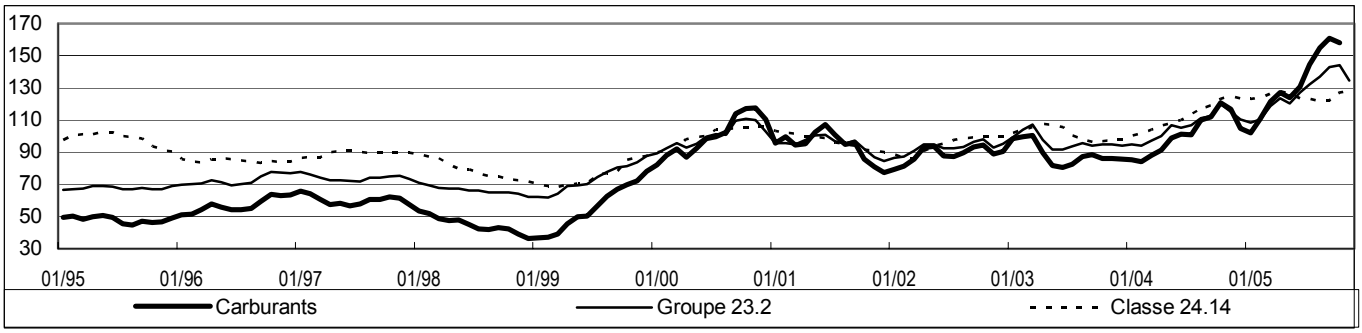

Graphique 2: Produits pétroliers raffinés (23.2) et autres produits chimiques organiques de base (24.14), EU-25 (2000=100)

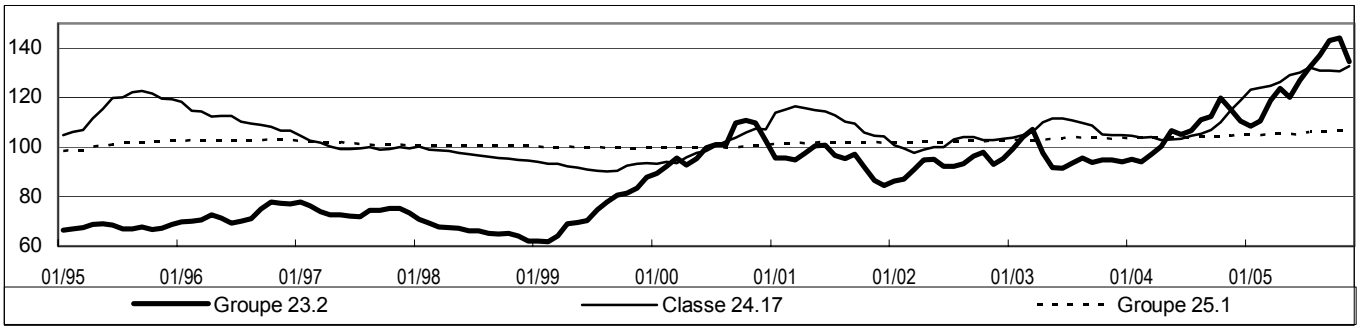

Graphique 3: Produits pétroliers raffinés (23.2), caoutchouc synthétique (24.17) et produits en caoutchouc (25.1), EU-25 (2000=100)

Textile et habillement: la volatilité des prix en début de chaîne se réduit en fin de chaîne

Le deuxième groupe d'activités examiné concerne la fabrication de produits textiles et d'habillement. Le graphique 4 montre les deux premières étapes de la préparation des textiles, à savoir la filature (groupe 17.1) et le tissage (groupe 17.2) et on observe que les indices des prix à la production suivent les mêmes tendances, avec un décalage marqué entre les deux pics et les deux creux. L'analyse des deux séries indique que le décalage est de l'ordre d'environ cinq mois pour la période présentée. Le tableau 3 présente les taux de variation pour les mêmes indices pour une série de différentes périodes, ainsi que l'IVU pour les matières premières non comestibles, carburants non compris. Le rapport entre ces taux de variation est généralement plus important pour la première étape (préparation) que pour la seconde: au cours des périodes considérées, le rapport s'est établi, en moyenne, à 4,5 entre la variation pour les matières premières et la préparation et à 2,8 entre la préparation et le tissage.

Le graphique 5 présente les indices des prix à la production pour la fabrication de textiles (division 17) et l'activité en aval de l'industrie de l'habillement et des fourrures (division 18). Si l'indice relatif à l'activité textile en amont s'est avéré légèrement plus volatile, l'indice relatif à l'activité en aval n'a suivi aucun des mouvements du précédent. L'évolution des deux indices présente toutefois des similitudes. Au cours de la période considérée, l'indice pour la fabrication de textiles a enregistré une croissance annuelle de 0,9 % en moyenne et l'indice pour l'industrie de l'habillement et des fourrures, de 1,4 %.

Période		Matières premières	Groupe 17.1	Groupe 17.2
Jun-93	Oct-95	1,2%	0,5%	0,3%
Oct-95	Jan-97	-0,7%	-0,2%	-0,1%
Jan-97	Oct-97	1,4%	0,3%	0,2%
Oct-97	Dec-98	-1,4%	-0,3%	-0,2%
Dec-98	Dec-00	1,2%	0,3%	0,2%
Dec-00	Aug-03	-0,7%	-0,1%	-0,1%
Aug-03	Sep-05	0,8%	0,1%	0,0%

Tableau 3: Filature et tissage: taux de variation mensuels pour différentes périodes, EU-25

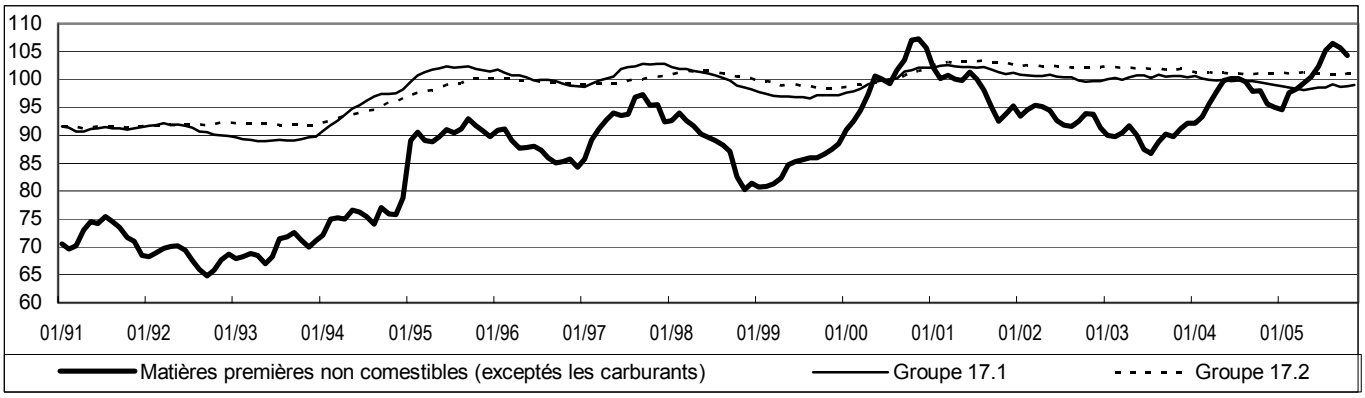

Graphique 4: Filature (17.1) et tissage (17.2), EU-25 (2000=100)

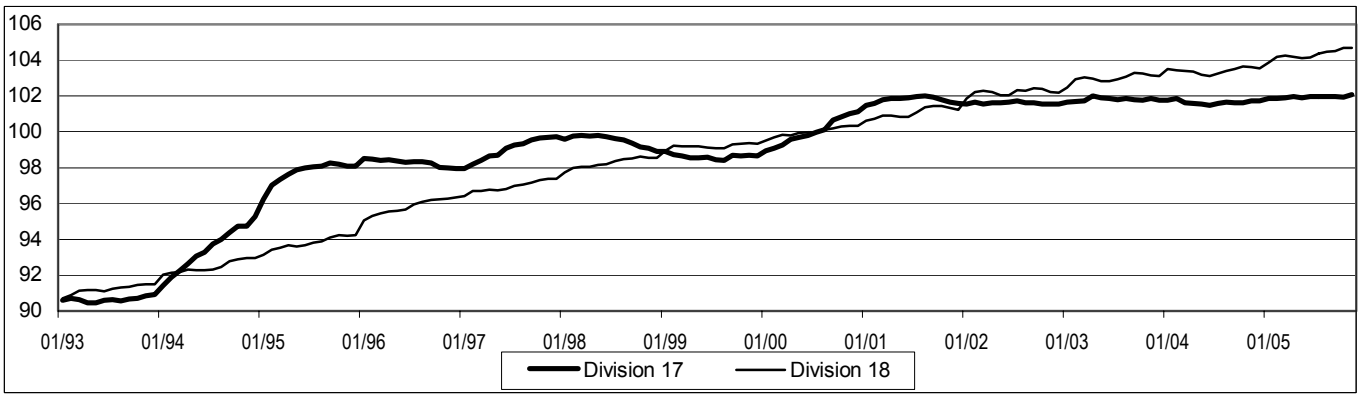

Graphique 5 : Textiles (17) et habillement (18), EU-25 (2000=100)

Bois, papier et carton: les prix sont influencés par les prix globaux

Le graphique 6 présente les indices des prix à la production pour la première étape de transformation du bois, à savoir le sciage et le rabotage (groupe 20.1) et, ensuite, pour les deux autres étapes de production de produits relativement simples, la fabrication de panneaux de bois (groupe 20.2) et d'emballages en bois (groupe 20.4). Il présente par ailleurs l'IVU pour les matières premières non comestibles, carburants non compris, qui comprennent pâtes à papier et déchets de papier. La volatilité de l'indice pour l'étape de la première transformation est nettement plus importante, surtout par rapport à celui de la fabrication d'emballages en bois, l'avance étant en général de 6 mois environ sur les indices des deux étapes de la transformation: ce qui précède a été particulièrement vrai pour les fortes variations de prix enregistrées en 1995 et 1996.

Le graphique 7 présente trois activités de fabrication connexes: la fabrication de pâte à papier (classe 21.11), de papier et de carton (classe 21.12), de papiers et cartons ondulés et d'emballages (classe 21.21). C'est pour la première que l'indice des prix à la production a affiché le taux de volatilité le plus important. Toutefois, les principaux mouvements de l'indice des prix pour la pulpe se sont reflétés dans les indices relatifs aux deux activités en aval. En ce qui concerne le premier pic, fin 1995, les indices des deux activités en aval ont précédé celui de la fabrication de pulpe, mais la situation s'est inversée pour les pics enregistrés fin 1997et fin 2000. Le tableau 4 présente les taux de variation de ces indices pour une série de périodes et met en évidence la régularité de l'évolution des prix pour les derniers maillons de la chaîne.

Période		Classe 21.11	Classe 21.12	Classe 21.21
Jan-95	Oct-95	1,8%	1,8%	1,2%
Oct-95	May-96	-7,1%	-1,1%	-0,6%
May-96	Nov-98	-0,3%	-0,1%	0,0%
Nov-98	Dec-00	2,8%	0,8%	0,6%
Dec-00	Sep-01	-5,1%	-0,4%	-0,2%
Sep-01	Nov-05	0,0%	-0,2%	0,0%

Tableau 4: Pâte à papier, papier et carton, papiers et cartons ondulés et emballages: taux de variation mensuels pour différentes périodes, EU-25

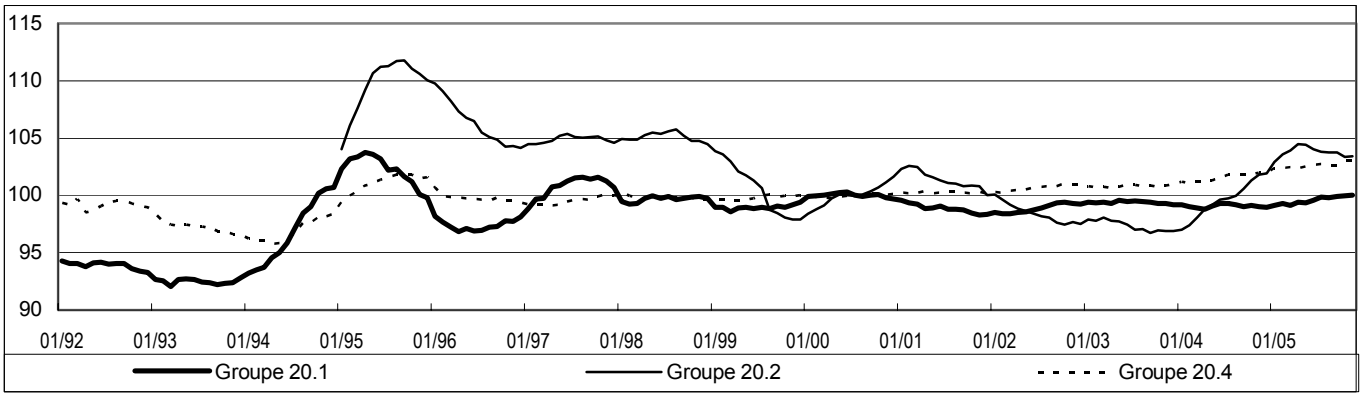

Graphique 6 : Sciage et rabotage (20.1), panneaux de bois (20.2) et emballages en bois (20.4), EU-25 (2000=100)

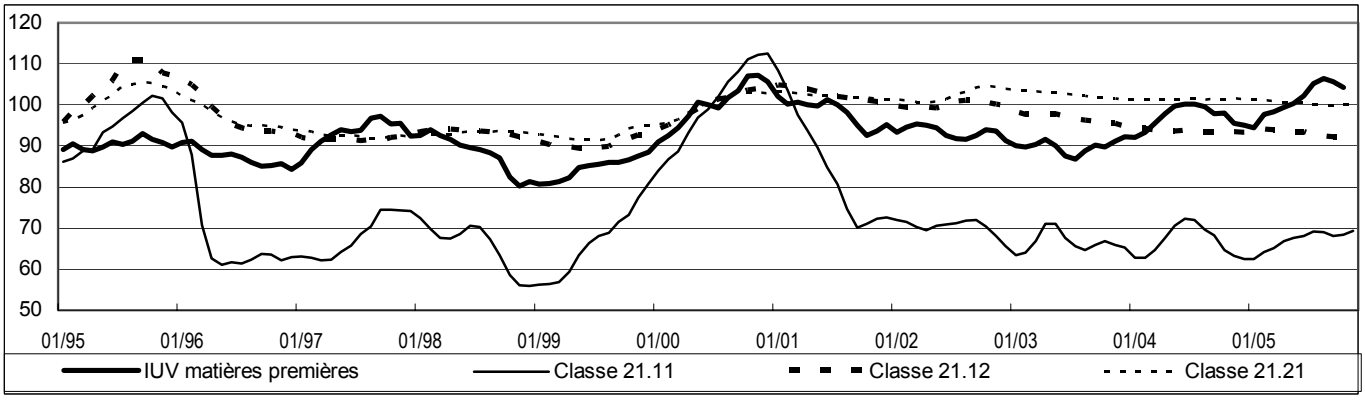

Graphique 7 : Pâte à papier (21.11), papier et carton (21.12) et papiers et cartons ondulés et emballages (21.21), EU-25 (2000=100)

Transformation des métaux: les variations de prix dans les activités sidérurgiques de base ont devancé celles des prix dans les activités en aval et toutes affichent une évolution similaire

Le graphique 8 présente les indices des prix à la production pour la sidérurgie (groupe 27.1), la fabrication de tubes (groupe 27.2) et d'autres opérations de première transformation du fer et de l'acier (groupe 27.3). Ces indices ont suivi une trajectoire similaire, même si ceux de la fabrication des produits sidérurgiques de base et des tubes ont généralement précédé ceux des autres activités de transformation, bien qu'en léger décalage, de un à trois mois. Le graphique 9 présente la métallurgie de l'aluminium (classe 27.42) et la fonderie de métaux légers (classe 27.53), qui inclut la fonderie d'aluminium et celle d'autres métaux légers. Pendant les six premières années, les deux indices ont atteint en parallèle leurs valeurs maximales et minimales, jusqu'à un pic en mars/avril 2001, après quoi l'indice pour la fonderie est resté relativement stable par rapport à celui de l'indice pour la production d'aluminium. Le tableau 5 présente les taux de variation de ces indices.

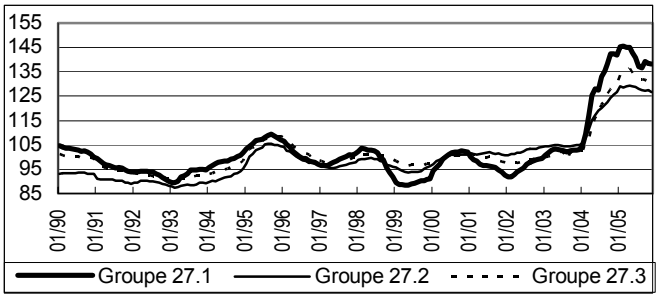

Graphique 8: Produits sidérurgiques de base (27.1), tubes (27.2) et autres produits de la première transformation du fer et de l'acier (27.3), EU-25 (2000=100)

Période		Matières premières	Classe 27.42	Classe 27.53
Jan-95	Oct-95	0,5%	1,5%	1,0%
Oct-95	Jan-97	-0,7%	-0,8%	-0,4%
Jan-97	Oct-97	1,4%	0,9%	0,4%
Oct-97	Dec-98	-1,4%	-0,9%	-0,3%
Dec-98	Dec-00	1,2%	0,9%	0,3%
Dec-00	Aug-03	-0,7%	-0,4%	-0,1%
Aug-03	Sep-05	0,8%	0,4%	0,1%

Tableau 5 : Métallurgie de l'aluminium et fonderie de métaux légers: taux de variation mensuels pour différentes périodes, EU-25

Si les deux indices relatifs à la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie (classe 36.22) et la production de métaux précieux (classe 27.41) ont été assez volatiles, l'évolution de l'indice pour la fabrication d'articles de bijouterie a généralement été plus régulier que celui des métaux précieux - se reporter au graphique 10. La plupart des mouvements enregistrés par l'indice des métaux précieux se sont reflétés dans l'indice de la fabrication d'articles de bijouterie, en général sans décalage entre leurs mouvements. Au cours de la période considérée, l'indice pour les métaux précieux a enregistré une croissance annuelle moyenne de 6,3 % et celui des articles de bijouterie, de 2,6 %.

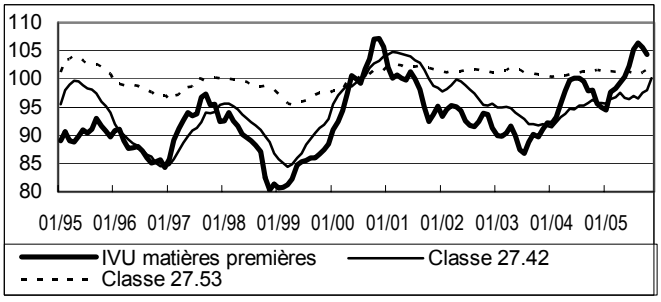

Graphique 9 : Production d'aluminium (27.42) et fonderie de métaux légers (27.53), UE 25 (2000=100)

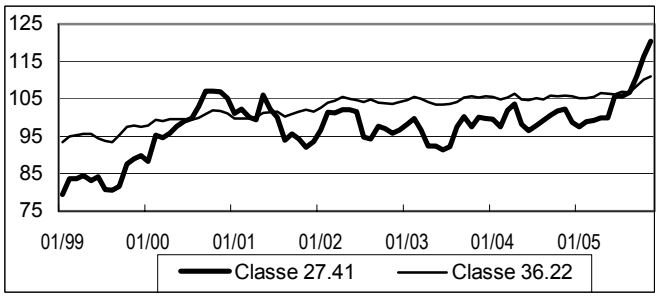

Graphique 10 : Production de métaux précieux (27.41) et d'articles de bijouterie (36.22), EU-25 (2000=100)

Analyse de la situation pour les principaux États membres

Le graphique 11, sur la page suivante, présente les indices des prix à la production pour le raffinage de pétrole (groupe 23.2) et la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base (classe 24.14). Dans l'ensemble des pays, les indices pour les produits pétroliers raffinés et la fabrication d'autres produits chimiques organiques de base ont évolué de manière semblable, notamment au cours des dernières années. Leur évolution est particulièrement semblable pour l'Allemagne et la France, c'est moins vrai pour le Royaume-Uni.

L'évolution des indices des prix à la production pour la sidérurgie (groupe 27.1), la fabrication de tubes (groupe 27.2) et des autres opérations de première transformation du fer et de l'acier (groupe 27.3) est relativement similaire dans l'ensemble des États membres - se reporter au graphique 12. L'indice pour la fabrication de tubes enregistre en général les augmentations et diminutions de prix les moins marquées dans les quatre États membres pour lesquels des données sont disponibles, plus particulièrement au Royaume-Uni. En Allemagne et en Espagne, le décalage entre les évolutions des prix pour la sidérurgie et les deux autres activités est particulièrement net.

Produits pétroliers raffinés et produits chimiques

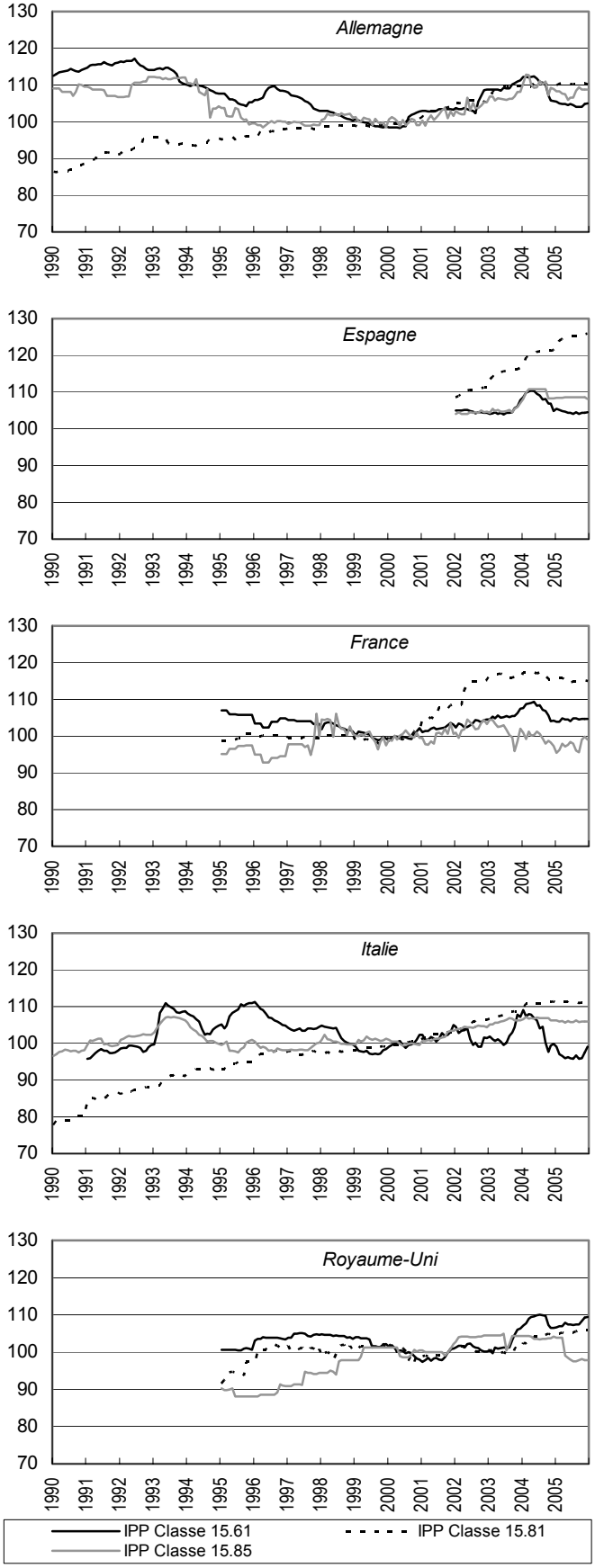

Graphique 11 – Raffinage de pétrole (23.2) et fabrication d'autres produits chimiques organiques de base (24.14), (2000=100)

Produits sidérurgiques

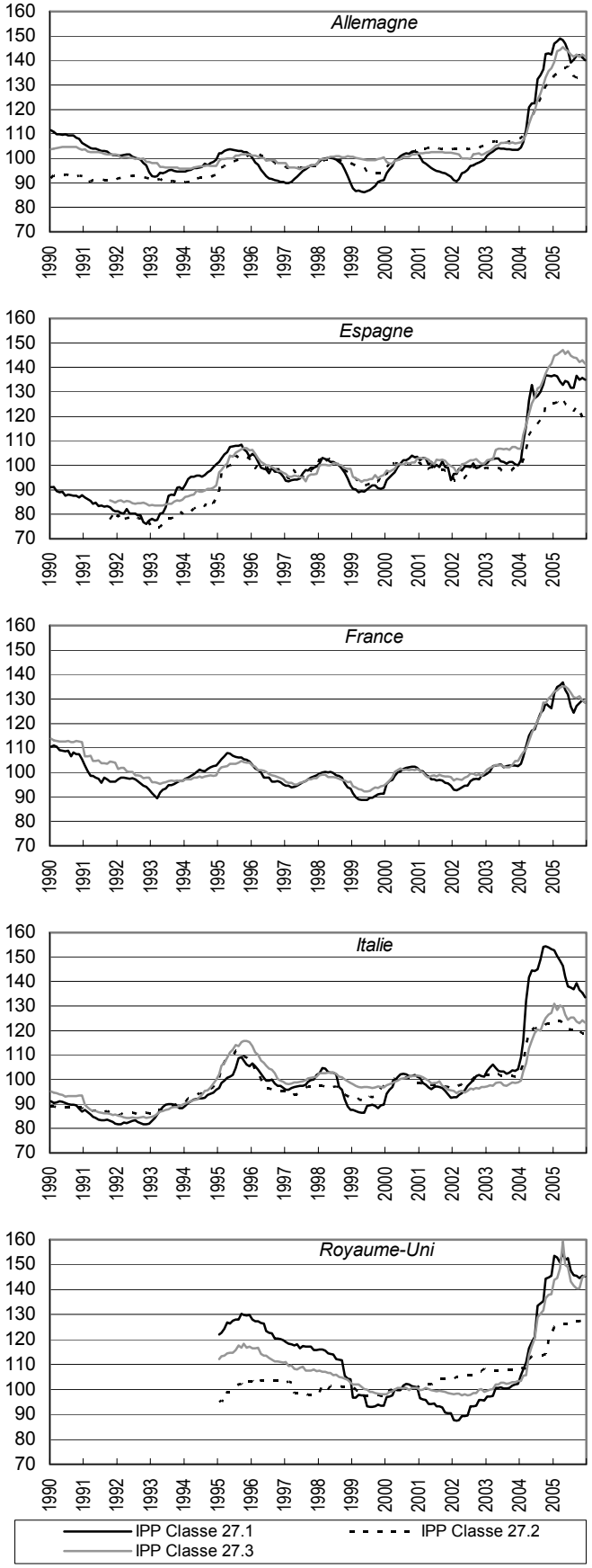

Graphique 12 - Sidérurgie (27.1), fabrication de tubes (27.2) et autres opérations de première transformation du fer et de l'acier (27.3), (2000=100)

➢ CE QU'IL FAUT SAVOIR - NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Indice des prix à la production

L'indice des prix à la production affiche des variations de prix mensuelles dans le secteur industriel, ce qui peut être un indicateur de la pression inflationniste avant qu'elle n'atteigne le consommateur.

Sont couvertes les industries extractives, l'industrie manufacturière et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau.

La ***base juridique*** de l'indice est constituée par le règlement (CE) n° ***1165/98*** du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles[1] et le règlement (CE) n° ***1158/2005*** du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2005 modifiant le règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil concernant les statistiques conjoncturelles[2]

Définition[3]

Il convient de tenir compte de toutes les caractéristiques des produits qui sont susceptibles de déterminer le prix, y compris la quantité d'unités vendues, le transport inclus ou non, les rabais, les services assurés, les conditions de la garantie et la destination.

La spécification doit être telle que, lors des périodes de référence ultérieures, l'unité d'observation soit en mesure d'identifier avec précision le produit et de fournir le prix unitaire approprié.

Le prix est le ***prix départ usine*** qui comprend tous les impôts et taxes grevant les biens ou services facturés par l'unité, ***à l'exception de la TVA*** facturée par l'unité à ses clients et des autres impôts déductibles assimilés et directement liés au chiffre d'affaires.

Il convient d'utiliser le prix de transaction réel et non pas les prix publiés.

Si les frais de transport sont inclus, il y a lieu de l'indiquer dans la spécification du produit.

Le prix observé au cours de la période t doit se référer au moment où la commande a été enregistrée et non à la date à laquelle les produits quittent l'usine.

Le ***prix mesuré*** peut représenter une moyenne pour la totalité de la période. Si ce n'est pas le cas, il est recommandé que le prix se réfère à un jour précis vers le milieu du mois.

On entend par ***marché intérieur*** l'ensemble des clients résidant sur le même territoire national que l'unité d'observation.

Transmission des données et méthode de calcul

L'ensemble des États membres devraient transmettre à Eurostat les données relatives aux grands regroupements industriels et au niveau des sections, des sous-sections et des divisions de la NACE Rév. 1.1. Pour la section D (Industrie manufacturière), les données doivent être transmises aux niveaux à 3 et 4 chiffres pour les États membres dont la valeur ajoutée totale pour cette section représente au moins 4 % du total de l'UE.

L'indice des prix à la production est établi sur une base mensuelle. Les ***données devraient être transmises au plus tard 1 mois et 5 jours*** après la fin de la période de référence pour l'indice des prix pour le marché intérieur, ainsi que l'indice des prix pour le marché extérieur. ***Le délai pour l'indice des prix totaux est 1 mois et 15 jours.***

Le délai peut cependant être prolongé d'une durée allant jusqu'à 15 jours pour les États membres dont la valeur ajoutée dans les sections C, et E de la NACE Rév. 1.1 représente moins de 3 % du total de l'UE pour une année de base donnée. Le délai peut être prolongé d'une durée allant jusqu'à quinze jours pour les données relatives aux niveaux des groupes et des classes de la NACE ou des groupes et des classes de la CPA.

Les pondérations reposent sur les informations relatives au chiffre d'affaires extraites de la base de données des statistiques structurelles sur les entreprises ou des informations directement fournies par les États membres. Les pondérations et les années de base font l'objet d'une révision quinquennale. ***L'année de base actuelle est 2000.***

Diffusion

Eurostat publie des statistiques conjoncturelles détaillées sur les entreprises et des séries chronologiques dans le thème « Industrie, commerce et services » de sa base de données.

Indices de la valeur unitaire

L'indice de la valeur unitaire (IVU) pour les importations est calculé au niveau le plus détaillé de la nomenclature des produits. Les IVU pour les importations sont établis en divisant les valeurs des importations par leurs quantités. Le calcul intègre un système automatique de détection des valeurs unitaires extrêmes qui permet d'identifier des évolutions de prix peu vraisemblables. Il s'agit d'indices en chaîne de Fisher.

Les séries proposées concernent les importations en provenance de l'extérieur de l'UE-15 jusqu'à 1999 et de l'EU-25 depuis 2000.

Les IVU reposent sur des données relatives aux produits, agrégées conformément à la Classification type pour le commerce international (CITI). La présente publication examine les positions suivantes de la CITI.

- Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes (section 3 de la CITI), composée des éléments suivants: houilles, cokes et briquettes; pétrole et produits dérivés du pétrole et produits connexes; gaz naturel et gaz manufacturé; énergie électrique.
- Matières premières non comestibles, carburants non compris (section 2 de la CITI), composée des éléments suivants: cuirs, peaux et pelleteries, bruts; graines et fruits oléagineux; caoutchouc brut (y compris le caoutchouc synthétique et le caoutchouc régénéré); liège et bois; pâtes à papier et déchets de papier; fibres textiles et leurs déchets (non transformés en fils ou en tissus); engrais bruts et minéraux bruts (pierres précieuses); minerais métallifères et déchets de métaux; matières brutes d'origine animale ou végétale, non dénommées par ailleurs.

Autres informations

Liselott Öhman
Tel.: (352) 4301 32800,
Fax: (352) 4301 34359,
liselott.oehman@cec.eu.int

1 Journal officiel L 162 du 5 juin 1998. Accessible également via le site internet "Business Methods" (méthodologie des statistiques des entreprises): http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/bmethods/home.

2 Journal officiel L 191 du 22 juillet 2005. Accessible également via le site internet "Business Methods" (méthodologie des statistiques des entreprises): http://forum.europa.eu.int/Public/irc/dsis/bmethods/home.

3 Cette version abrégée de la définition des indices repose sur la définition des variables contenues dans le règlement de la Commission.

Pour en savoir plus:

Les publications de référence

Titre	Panorama trimestriel des statistiques d'entreprises européennes - No 4/2005
N° de catalogue	KS-DL-05-004-FR-C
Prix	EUR 30

Données:

Industrie, commerce et services/Industrie, commerce et services - vue horizontale/Statistiques conjoncturelles sur les entreprises - Données conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (Industrie, Construction, Commerce de détail et Autres services)/Industrie (NACE Rév.1 C-F)/Indices des prix à la production (2000=100)/Indices des prix à la production - marché intérieur - données mensuelles

---

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:
www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: http://publications.eu.int
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int